



## BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

### LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères villageoises et chers villageois

Nous voici dans la dernière année de la mandature 2014–2020... Année encore très active : nous avons achevé récemment le PLU, le schéma de défense extérieure incendie (DECI), la signalétique et d'autres projets sont engagés de manière satisfaisante : le schéma général d'assainissement (SGA), la rénovation et l'accessibilité de la salle des fêtes dont les appels d'offres sont en cours, un beau programme culturel vous est proposé tout au long de cette année, les enfants et les jeunes continuent de nous épater par leur engagement citoyen.

Nous poursuivons, donc, jusqu'au terme de ce mandat, le programme sur lequel nous nous étions engagés et qui a reçu votre confiance.

Comme chaque été, nous nous apprêtons à retrouver les habitants des résidences secondaires et les hôtes des hébergeurs, le village va vivre au rythme de l'ambiance estivale avec le marché paysan, les soirées culturelles et les nombreux visiteurs admiratifs de notre patrimoine préservé faisant tout le charme du village et qui contribue à sa notoriété, ce qui profite aux acteurs économiques locaux.

Soyons accueillants et disponibles envers ces résidents temporaires qui viennent chercher repos, calme et nature.

Bel été à toutes et tous !

Votre Maire, Véronique LOUIS

## CONSEILS MUNICIPAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 FEVRIER 2019

#### Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(20/12/2018)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

#### 1) Affaires budgétaires

- Comptes administratif et de gestion 2018
- Subvention à l'association « Labeaume en Musiques »
- Participation à la scolarité de deux enfants dans un établissement scolaire d'Aubenas

#### 2) Travaux

- Signalétique communale
- Avis du Conseil Municipal sur le schéma de défense extérieure incendie (DECI) et programme pluriannuel des travaux de mise en conformité
- Refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination

III- Questions diverses et points d'information

- Présentation du rapport annuel du Président du SIVOM Olivier de Serres sur le prix et la qualité du service eau potable
- Motion pour la sauvegarde de l'hôpital d'Aubenas
- Motion contre la suppression d'un poste d'enseignant surnuméraire à l'école de Villeneuve de Berg
- Motion de l'association des Maires de France
- Point sur les conventions culturelles

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 MARS 2019

#### Ordre du jour

I-Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(08/02/2019)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

#### Travaux

- Adhésion à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés » du Syndicat des énergies de l'Ardèche (SDE07)
- Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour des travaux à l'atelier municipal

III- Questions diverses et points d'information

- Motion pour la préservation de la vallée de l'Ibie
- Commission Communale des Enfants et des Jeunes
- Conventions manifestations culturelles

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 AVRIL 2019

#### Ordre du jour

I- Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(15/03/2019)

II -Points soumis au vote (délibérations à prendre)

#### 1) Affaires budgétaires

- Budget primitif 2019 : les ressources dont les taxes locales et les dépenses prévisionnelles, les subventions aux associations.

#### 2) Affaires patrimoniales

- Vente de terrains

III -Questions diverses et points d'information

- Conventions culturelles
- Elections européennes du 26 mai 2019

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

#### Ordre du jour

I- Approbation du procès-verbal du Conseil précédent  
(05/04/2019)

II -Points soumis au vote (délibérations à prendre)

#### 1-Urbanisme

- Approbation de la révision du PLU
- Zones d'exclusion
- Droit de préemption urbain
- Taxe d'aménagement

#### 2-Travaux

- Rénovation atelier communal

#### 3-Affaires patrimoniales

- Vente de terrains

#### 4-Affaires juridiques

- Autorisation à défendre

III- Questions diverses et points d'information

### **COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE**

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41

mail : [ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr) site : [saint-maurice-d-ibie.fr](http://saint-maurice-d-ibie.fr)

### **ATTENTION**

**En raison des congés d'été,  
la mairie sera fermée tous les jeudis du 14 juillet au 31 août 2019 inclus.  
Une seule permanence aura lieu le lundi après midi de 14h à 17h.  
**En cas d'urgence : joindre Madame la Maire (04 75 94 71 52) ou  
Madame la 2<sup>nd</sup>e adjointe (06 79 68 93 32) et  
Messieurs les Adjoints ( JL : 06 23 43 14 00 - PHC : 06 30 05 44 85)****

# BUDGET 2019

## COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION

Le compte administratif représente la réalité de l'exercice budgétaire municipal de l'année civile écoulée. Le compte de gestion représente la réalisation de l'exercice budgétaire du trésorier-comptable de la trésorerie publique de Villeneuve de Berg. Ces deux comptes doivent être rigoureusement identiques.

Les comptes administratif et de gestion, correspondant aux recettes et dépenses effectuées au cours de l'année 2018, ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal du 9 février 2019.

Le compte administratif 2018 donne un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 34 919.33 € et de 33 934.19 € en investissement. Sachant qu'il reste à réaliser 66 270 € en dépenses d'investissement et à attendre 32 505€ en recettes, le besoin de financement s'élève à 33 765€. Il en résulte un résultat excédentaire total de : 169.19€ (34 934.19 – 33 765.00).

Le conseil, à l'unanimité, a décidé de conserver l'excédent de fonctionnement : 34 919.33€ et de le reporter au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

## LE BUDGET PRIMITIF 2019

Lors du Conseil Municipal du 5 avril 2019, l'ensemble des conseillers municipaux ont approuvé le budget primitif présenté par Madame la Maire.

Celui-ci s'élève:

en section de Fonctionnement à : **242 131 €**  
(220 624€ en 2018)

en section d'Investissement à : **391 442 €**  
(347 902 € en 2018)

Soit **633 573 €** au total

Budget un peu plus important qu'en 2018, +10% en fonctionnement et + 11.25% en investissement dû aux restes à réaliser 2018 et aux travaux d'amélioration de la salle des fêtes.

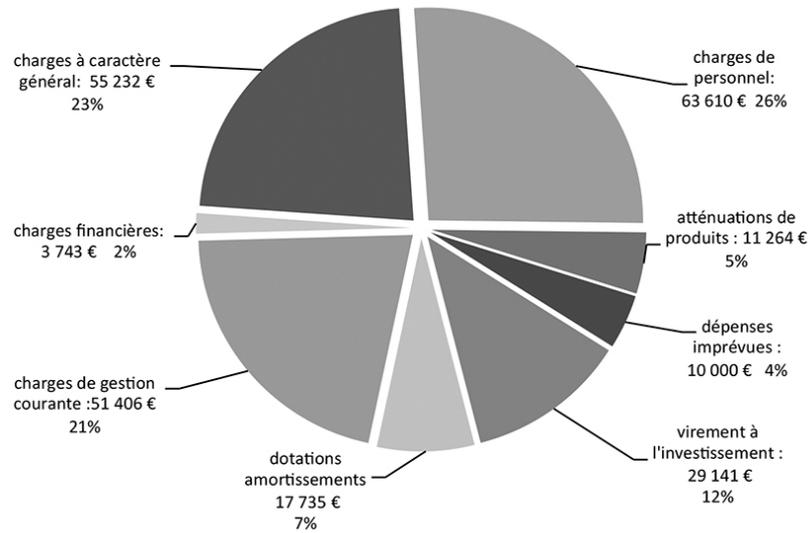
## Section de fonctionnement

**Dépenses** : Tous les chapitres sont en baisse ou similaires par rapport au budget 2018 à l'exception du chapitre 023 qui propose un virement à la section investissement de 29 141 €.

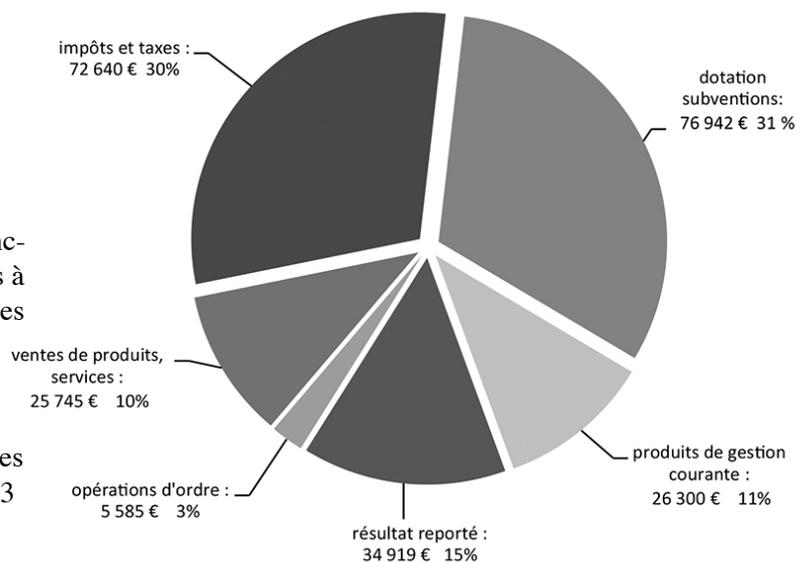
**Recettes** : en hausse + 22 000€ par rapport à 2018, le résultat d'exploitation reporté passe de 18 138 à 34 919€ soit +16 780 € ce qui explique en partie cette hausse avec + de 7000€ aux chapitre dotations et participations. Une légère baisse des rentrées : - 3000€ au chapitre 70 vente de produits et prestations de service, sur les autres chapitres rien de significatif.

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de **242 131.33€**

## Fonctionnement BP 2019 dépenses: 242 131.33€



## Fonctionnement BP 2019 recettes: 242 131.33€

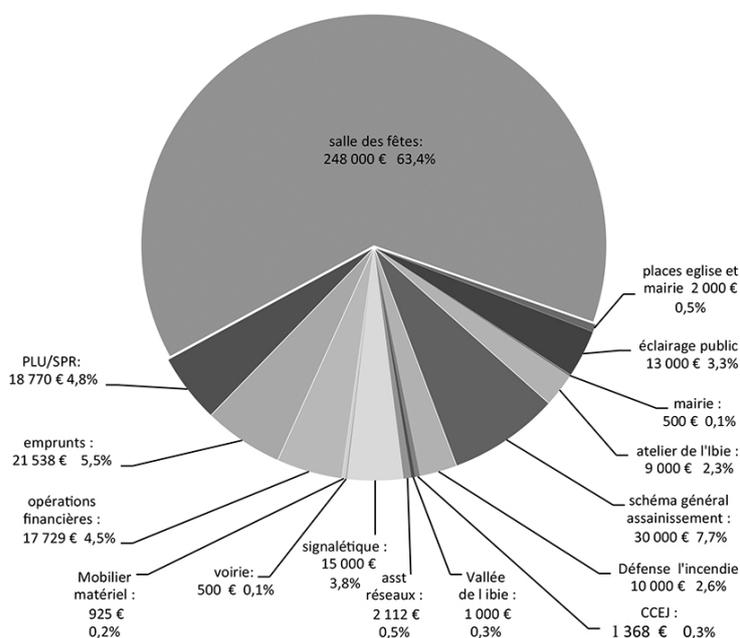


## Section d'investissement

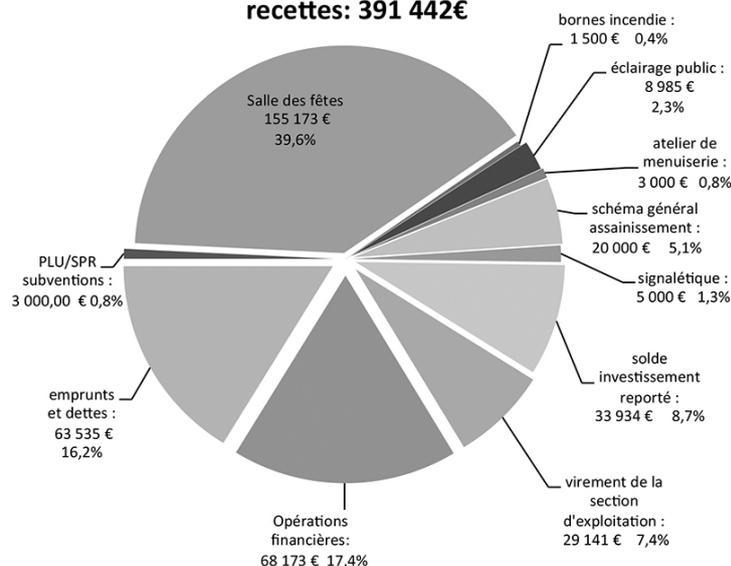
**Dépenses** : Le report des restes à réaliser 2018, soit 66 270 € correspondent au Schéma Général d'Assainissement, l'éclairage du jeux de boules et la signalétique. Les autres investissements importants sont pour 9000 € la réfection du bardage de l'atelier de menuiserie, la défense extérieure contre l'incendie (étude et poteaux incendie) pour 10 000 €, l'isolation-chauffage, la mise en conformité PMR et l'agrandissement de la salle des fêtes pour 248 000 €, le remplacement d'une pompe de relevage au quartier Barbu, une part de frais d'étude 10 440 € pour le SPR (site patrimonial remarquable).

**Recettes** : Celles-ci proviennent en grande partie des subventions : 155 173 € attendus pour la salle des fêtes, 3000 € pour solder le PLU, 20 000 € de l'agence de l'eau et du Département pour le Schéma d'Assainissement, 5000 € de la Région pour la signalétique, 3000€ de la Région pour l'atelier de menuiserie, 1500 € du Département pour la défense incendie, 8985€ du Département pour l'éclairage public. Dans le cadre des opérations financières : 33 934 € d'excédent reporté de 2018, 29 141 € de la section d'exploitation, 17 735 € des opérations d'ordre de transfert entre section, 39 998 € du retour de FCTVA + une taxe d'aménagement et 63 535 € d'emprunts et de dépôts de cautionnements des logements. Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de **391 442€**

**Investissement BP 2019**  
dépenses: 391 442€



**Investissement BP 2019**  
recettes: 391 442€



### LES EMPRUNTS

Enfin, le remboursement des emprunts (5 emprunts en cours) s'élève à 25 281 € (3743 € d'intérêts remboursés et 21 538 € de capital), ce qui représente 3,99 % du budget 2019 (4,61 % en 2018).

L'emprunt pour la réhabilitation des trois logements à loyer conventionné de l'ancien presbytère se termine cette année (contracté : le 20-09-2004, pour la somme de : 85 000 € au taux de 3,45 %, remboursement d'annuité : 7175 €/an). Cela nous permettra de solliciter un nouvel emprunt pour « boucler » le financement des travaux de la salle des fêtes, au moment où le loyer de l'argent se révèle très bas.

### LA FISCALITÉ

Madame la Maire a proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 0,80 % les taux de fiscalité locale en 2019 compte tenu des demandes de subventions en cours pour permettre l'aboutissement des projets communaux, il est

à noter l'augmentation décidée par l'Etat de 2,20% sur la valeur locative de base. Ce qui conduira à une augmentation totale de 3 %, ce qui reste très modéré et prend en compte l'évolution des prix.

Madame la Maire précise que l'engagement pris, lors de l'élection en 2014 de maîtriser et contenir la fiscalité locale, est tenu. En effet entre 2014 et 2019 (0,50% en 2014, 0 en 2015, 0,50% en 2016, 0,60% en 2017, 0,76 % en 2018 et 0,80 % cette année) **soit 3,16 % en 6 ans**, alors que l'inflation est de **3,50%** pour la même période.

Les taux de la commune appliqués à la fiscalité locale **sont très inférieurs** à la moyenne nationale et départementale. Le potentiel financier par habitant de la commune est un des plus bas des communes de la communauté « Berg et Coiron », il est donc raisonnable de ne pas augmenter de manière importante la fiscalité locale. L'augmentation décidée cette année représente un gain de 457 € dans le budget primitif, répartis sur l'ensemble des contribuables de la Commune, la variation se révèle très minime.

## ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

### Naissances

*Robin* est né le 25 février 2019 au foyer de Laura ESTEVES et Thomas RYCKELYNCK

*Sascha* est né le 5 mai 2019 au foyer de Laura SOUBEYRAND et Thomas HINAULT

*Bienvenue, belle et longue vie à ces deux petits garçons !*

### Décès

*Irène GAUER* est décédée le 30 janvier 2019 à Lyon

*Charles TERRASSE* est décédé le 7 mars 2019 à Le Teil

*Nous renouvelons nos sincères regrets et nos condoléances à leur famille*

### Mariages

*Elodie CARDOSO – ELDIN* et *Benoît BODAU*, unis par Allain MASSOT le 8 juin 2019

*Nous présentons tous nos vœux de bonheur à ces nouveaux mariés.*

### Nous accueillons au village

*Tiphania LAVASTRE* et *Jules KEMPE* se sont installés au village le 1er juillet 2019, Elodie DURUT ayant déménagé dans un autre appartement du centre bourg, libérant ainsi le logement communal du 2ème étage de l'ancien presbytère.

*Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous et une bonne intégration au village.*

### Départs

*Andreea, Emanuel GRADIMARU* et leur fils Lukas, locataires chez Christophe ARSAC au centre-bourg, ont quitté le village pour rejoindre leur pays d'origine.

*Nous leur souhaitons toute la réussite pour leurs projets.*

## Informations administratives



### Elections européennes 2019

Résultats des élections européennes au village 26-05-2019

Inscrits : 182 - Votants : 128 - Blancs : 4 - Nuls : 2

Exprimés : 122

Manon AUBRY	23
Nathalie LOISEAU	7
Florian PHILLIPOT	2
Dominique BOURG	3
Raphaël GLUCKSMANN	7
Nicolas DUPONT-AIGNAN	3
Nathalie ARTHAUD	1
Ian BROSSAT	8
François ASSELINEAU	2
Benoît HAMON	6
Jordan BARDELLA	21
François-Xavier BELLAMY	13
Yannick JADOT	20
Hélène THOUY	6

Les vingt autres candidats n'ont reçu aucun suffrage.

### Rappels... sur certaines démarches administratives

Désormais :

Les demandes de permis de conduire et de cartes grises se font seulement en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Les cartes nationales d'identité et les passeports doivent être demandés auprès de Mairies équipées pour réaliser des documents biométriques (Aubenas, Le Teil, Privas...). Les contacter au préalable pour plus de renseignements et surtout prendre rendez-vous !

La Mairie ne dispose, donc, plus des documents et imprimés permettant ces démarches.  
Merci d'en prendre note.

La trésorerie publique de Villeneuve de Berg fermera ses portes le 1er septembre 2019. La commune devrait dépendre de la Trésorerie de Le Teil... en attendant l'ouverture éventuelle d'une maison des services au public « France service » où des permanences **pourraient avoir lieu**... Le démantèlement du service public poursuit son chemin malgré « le grand débat national » ayant mis en évidence la demande de services publics de proximité, en particulier en milieu rural, par nos concitoyens...

**LE RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données**  
Pour mettre en œuvre ce règlement, la Municipalité a fait

appel à un prestataire public « Les inforoutes de l'Ardèche ». Madame C.DANNA est notre référente RGPD.



**RGPD : TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR**

**NOTIONS ESSENTIELLES**

- Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général à la Protection des Données a pour but de garantir une meilleure protection de VOS données personnelles.
- Lors de la collecte de vos données personnelles, vous devez savoir par qui vos données sont collectées, dans quel but et leur durée de conservation.

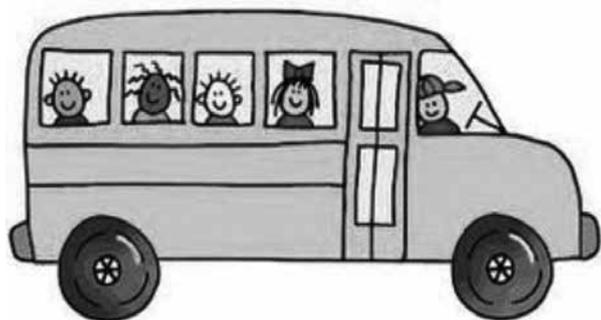
Une question ? Contactez - nous au 04 75 69 26 16

**RENFORCEMENT DE VOS DROITS**

**À tout moment :**

- 👍 Vous avez la possibilité de retirer votre consentement.
- 💡 Vous pouvez demander d'avoir accès à vos données personnelles et de pouvoir les modifier.
- 📄 La portabilité des données vous permet de demander la transmission de vos informations à un autre responsable de traitement.
- 🚫 Vous pouvez demander l'effacement total et un traitement non-automatisé de vos données.
- 👤 Vous pouvez demander un traitement non automatisé de vos données.

## AFFAIRES SCOLAIRES - TRANSPORT SCOLAIRE



### BILAN DE L'ANNEE 2018 - 2019

Cette année scolaire s'achève avec un effectif de 20 élèves de la commune et 7 élèves hors commune pour les primaires/collège, ainsi que 4 élèves lycéens (dont 1 de la commune), transportés sur la ligne Saint-Maurice d'Ibie/Villeneuve-de-Berg.

Pour la rentrée prochaine 2019/2020, sur la base du recensement effectué début juin 2019 à partir des réponses des familles qui nous sont parvenues, les enfants de maternelle pourront encore être transportés (enfants non ayants-droit mais acceptés à ce jour dans la limite des places disponibles, grâce à l'accompagnateur/trice municipal/e financé/e par le budget communal).

En effet, l'effectif de la rentrée à venir est de 19 élèves de la commune pour les primaires/collège.

### INSCRIPTIONS 2019-2020

Rappel : pour bénéficier du ramassage scolaire, vous devez renouveler avant chaque rentrée votre demande de transport scolaire et vous affranchir du Ticket Modérateur pour chaque enfant, sur le site internet de la Région, **avant le 20 juillet 2019** : [www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireardeche) La participation familiale reste inchangée (90€ par enfant). **Attention** : le coût du ticket modérateur sera de 120€ pour toute inscription faite après le 20 juillet 2019. Une exonération est possible, sur demande, pour les familles dont le coefficient familial est inférieur à 600€ et à partir du 4e enfant.

**RAPPEL** : La municipalité a équipé, depuis 2 ans, l'accompagnateur/trice du car d'un téléphone mobile rattaché au transport scolaire uniquement (06.49.53.62.70.) afin qu'il/elle soit joignable ou qu'il/elle puisse joindre la mairie et/ou les familles en cas de nécessité. N'hésitez pas à vous en servir également en cas de besoin, pour communiquer une information sur la prise en charge de votre enfant ou son éventuelle absence.

### PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Pour l'année scolaire 2018/19, notre contribution s'élève à 15 619,94 € pour 17 enfants du village scolarisés dans les établissements de Villeneuve de Berg (soit 918,82 €/enfant).

A cette contribution, s'ajoutent 529,90 € pour un enfant scolarisé en primaire à Lavilledieu et 1046,84 € pour 2 enfants scolarisés à Aubenas.

C'est donc un montant total de **17 196,68 €** que la commune va verser cette année aux communes accueillant les enfants du village pour leur scolarité en maternelle et en primaire.

## ACTIVITES ECONOMIQUES.....

### **LE PETIT MARCHÉ PAYSAN ESTIVAL**

Créé en 2013, il connaîtra cette année sa **7e édition** !  
Agnès GOLFIER, conseillère municipale déléguée, en assure l'organisation et le suivi.

Il se tiendra sur la place de l'église tous les dimanches d'été de 17h30 à 20h30,

du **7 juillet 2019 au 1er septembre 2019.**

De nouveaux producteurs seront présents pour remplacer celles et ceux, qui pour des raisons diverses (cessation d'activité, maladie, sinistre...), seront absents cette année. Le pizzaiolo sera, aussi, présent le dimanche soir en supplément du mercredi.

Fort du succès remporté depuis sa création, auprès des vacanciers et bien sûr auprès des habitants, notre marché paysan véhicule une convivialité et une ambiance toutes particulières, du fait de son ampleur mais également pour la qualité des produits présentés, exclusivement de producteurs.

Rencontres, échanges, dégustations, découvertes de nouveaux produits sont les maîtres mots de ce marché auquel nous vous convions avec plaisir dès le premier dimanche de juillet !



**Dimanche 28 juillet 2019 vers 20h30** à l'issue du marché paysan, soirée « contes » sur le pré communal (libre participation aux frais)

### **LE PICODON « BIO » MADE IN IBIE**



Nous avons vu revenir, avec plaisir, le Picodon dans notre vallée grâce à l'installation en agriculture de François GARCIA, et quel Picodon : bio et médaille d'or en 2018... Hélas, fin mars 2019, un court-cuit a provoqué l'incendie de la chèvrerie et la disparition d'une grande partie du cheptel.

Avec courage François relève le défi et vient d'acquiescer de nouvelles chevrettes pour redémarrer la production de ses excellents fromages en 2020.

Aujourd'hui il ouvre une collecte participative pour l'aider dans cette entreprise.

La Municipalité soutient cette initiative et vous invite à participer selon vos moyens :

<https://www.miimosa.com/fr/projects/collecte-de-solidarite-la-chevrerie-de-l-ibie>.

### **ACTIVITÉ SYLVICOLE - COUPES DE BOIS**



L'activité sylvicole privée, qui a toujours été présente sur le territoire communal, semble connaître un regain d'activités, comme dans d'autres communes en Auvergne Rhône Alpes.

Pour ce faire, l'utilisation des voiries forestières est alors nécessaire. Lorsque l'accès aux chantiers d'exploitation forestière s'effectue par une desserte communale (voie communale, chemin rural), celle-ci peut très vite se dégrader.

Face à ce constat, les chambres départementales d'agriculture, en partenariat avec l'association des communes forestières, l'office national des forêts et le Ministère de l'agriculture et de la forêt proposent aux communes une **expertise technique sur l'état des voiries communales** lors de l'exploitation du bois des forêts privées.

A cet effet des techniciens forestiers du service régional forestier des chambres d'agriculture sont mis à disposition des communes, **gratuitement**, pour réaliser des états des lieux contradictoires « avant coupe / après coupe » en présence d'un élu et d'un représentant de l'entreprise forestière responsable du chantier.

La Municipalité a décidé d'adhérer à ce service, car des dégradations ont déjà été observées.

**Désormais, avant tout démarrage de chantier, cette expertise sera sollicitée. Compte tenu du délai nécessaire pour programmer cet état des lieux, nous demandons aux propriétaires forestiers de nous informer le plus tôt possible des périodes de coupes prévues, afin de mobiliser le dispositif et bien évidemment d'en informer l'entreprise forestière à laquelle ils ont vendu la coupe. Un arrêté Municipal a été pris à cet effet.**

Enfin, un article, lu récemment, à propos des coupes rases dans le Limousin, qui bouleversent les écosystèmes, nous interroge, nous le soumettons à votre réflexion....

*« Que dire de la coupe rase avec ses allures de champ de bataille ? Elle bouleverse également les écosystèmes. Les machines de trente tonnes compactent le sol, le décapent, il devient dur comme une cuirasse de béton.*

*« Il faut 100 ans pour fabriquer un centimètre de sol et dix minutes pour le détruire », résume Vincent, un adhérent de l'association « Nature sur un plateau » dans le Limousin. Après le passage des abatteuses, la terre est tassée pour au moins trois ou quatre générations.*

*Certains podologues disent même jusqu'à la prochaine glaciation ! ». La micro faune qu'il renferme est broyée. Le monde fongique aussi. Les champignons mycorhiziens, indispensables à l'alimentation des arbres, ne supportent pas le dessèchement ni l'exposition à de très fortes températures. Or, après une coupe rase, sans couvert forestier, la chaleur peut augmenter de dix degrés au sol...*

*Les professionnels travaillent quelles que soient les conditions météorologiques afin d'amortir le prix de leur matériel. Une abatteuse à l'arrêt coûte 1500 euros par jour. Qu'il pleuve ou qu'il neige, ils labourent les parcelles. Lorsqu'elles sont en pente, avec l'érosion, « c'est un toboggan à sédiments ». Les rivières s'ensablent. Les frayères où pondent les poissons se combent. Des moules perlières aux truites jusqu'à la loutre, les dégradations s'abattent en cascade sur le milieu aquatique. L'association « Sources et Rivières du Limousin » a porté plainte à cinq reprises contre la filière bois suite à des chantiers particulièrement dévastateurs. Mais les tribunaux sont débordés et ces questions jugées non prioritaires, se désolent Vincent. Tant pis pour « l'espèce emblématique du parc, la loutre dont la tête rieuse s'affiche sur les prospectus touristiques. »*

(Paru dans « Basta ! » qui est un **média indépendant en ligne**, qui publie quotidiennement des enquêtes, reportages, entretiens, sur les questions sociales, environnementales, économiques et démocratiques. Il est animé par une équipe de huit journalistes permanents).

## La petite recette de l'été

### CAVIAR D'AUBERGINES



pour 4 personnes

- 2 belles aubergines
- 2 petits oignons frais (ou une échalote)
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 belle tomate
- 1 cuillère à soupe de persil haché très fin (ou des herbes de votre choix : basilic, aneth, coriandre...)
- 1 gousse d'ail
- sel et poivre

#### Préparation (15 minutes)

- Mettre les aubergines entières au four, à chaleur moyenne. Les faire cuire environ 20 - 25 minutes jusqu'à ce que la peau se détache et que la chair soit bien molle.
- Ebouillanter la tomate pour l'éplucher et la couper en petits morceaux.
- Eplucher les aubergines et les passer au mixeur avec la tomate.
- Mettre la mixture dans un saladier, ajouter les oignons et l'ail finement hachés.
- Saler, poivrer et ajouter l'huile en filet tout en remuant pour rendre le tout très homogène.
- Mettre au frais au minimum 10 minutes. Ajoutez l'herbe choisie au moment de servir.

*Bon appétit !*

# DYNAMIQUES COLLECTIVES



## **Protection et valorisation de la Vallée de l'Ibie**

■ Avec l'arrivée de la saison estivale, les **éco-gardes** vont reprendre du service dans la vallée, leurs actions pédagogiques commencent à porter leurs fruits : moins de camping-cars et de camping sauvage, diminution notable

des places de feux. Leur présence semble dissuasive pour les pratiques non-respectueuses des sites de baignade.

■ **Et l'arrivée du « Food truck »** : Comme quoi, l'individualisme, l'appât du gain et la mauvaise foi peuvent nuire à un projet collectif de protection et de valorisation de la vallée !

C'est Hervé OZIL, Maire de Lagorce, qui dispose du pouvoir de police : le Conseil Municipal a délibéré pour interdire la vente commerciale sur le site du « trou de la Lune » suivi d'un arrêté du Maire, de même nature. Ces actes administratifs ont été validés par la Préfecture et la Sous-Préfecture.

Cependant le camion vient, de temps à autres en attente de l'été, s'installer sur la parcelle privée mise à sa disposition, accompagné d'un gros groupe électrogène très bruyant et émettant des gaz et odeurs nocives pour les personnes présentes sur le site et pour l'environnement.

Systématiquement, la gendarmerie de Vallon Pont d'Arc vient verbaliser... D'autres actions de contrôle sont en cours. Les élus des autres communes, dont la nôtre, apportent leur soutien total à leur collègue de Lagorce qui doit faire face à ces difficultés. Le Conseil Municipal du 15-03-2019 a adopté, à l'unanimité, une motion de soutien à cet effet.

La pétition contre ce projet, émise par un collectif citoyen, a recueilli à ce jour plus de 4000 signatures. Ce collectif se réserve la possibilité d'appeler à des actions, pour que cesse cette activité, que, bien évidemment, nous relaiersons. Il est clair que cette initiative est aux antipodes, voire porte atteinte, à tout le travail conduit depuis bientôt dix ans pour protéger et valoriser la vallée.

Nous restons très attentifs à l'évolution de la situation et n'hésiterons pas à faire appel à vous, si nécessaire.

■ Le travail avec les associations de **préservation du patrimoine bâti**, accompagné par un bureau d'études, se poursuit et devrait bientôt aboutir à un programme de valorisation sur la thématique du « lien entre le bâti et l'eau » : deux actions sont en cours

- La restauration du pont béalière de Villeneuve de Berg, l'organisation d'un circuit découverte accompagné d'une signalétique explicative.

- L'organisation d'un circuit découverte des anciens moulins à Lagorce, qui nécessite la remise en état de canaux, de béalières, du débroussaillage important et la sécurisation du parcours, accompagné aussi d'une signalétique explicative.

- La Troisième action, qui débutera à l'automne, concerne notre village avec la mise en œuvre d'un parcours

ludique autour de la question de l'eau, utilisant les lavoirs, les puits-fontaines, les canaux... particulièrement à l'adresse des enfants.

■ **L'action « pastoralisme »** : Nous attendions, début mai, l'arrivée de la bergère ayant reçu l'assentiment des propriétaires, dont la commune, parties prenantes du projet. Hélas, celle-ci a reporté sa venue en 2020 car actuellement son troupeau d'ovins a suffisamment de pâture sur Valvignères. Dommage que le morcellement des parcelles, dû au refus de certains propriétaires, ait empêché qu'un agriculteur local en profite....

L'étude sur **les amphibiens** n'a rien donné de probant. Depuis deux années les migrations et donc les écrasements sont minimales... Le nombre d'animaux semble avoir décliné de manière importante... Une veille, cependant, sera maintenue pour essayer de comprendre le phénomène.

■ **Rejoignez l'enquête participative concernant les chauves-souris**

Nous hébergeons toutes et tous des chauves-souris dans les combles, greniers, hangars... Ces animaux protégés, consommateurs de nombreux moustiques et insectes ravageurs, sont menacés.

Dans le cadre du Contrat de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie, une enquête participative d'inventaire des espèces est en cours dans le but de pouvoir mieux les protéger.

Participez au sondage sur

<https://frama.link/enquete-ardeche> ou téléphonez au 04 75 98 77 31 pour transmettre vos observations.

L'association « LPO » (ligue de protection des oiseaux), qui est venue au village donner la conférence sur les vautours, est chargée de cette action, par le SGGA.

■ **Le dépliant d'informations** à propos de ce contrat biodiversité, distribué encarté dans le numéro précédent de la Feuille, est à nouveau à votre disposition en Mairie. Celui-ci ayant connu un vrai succès a dû être réimprimé.

N'hésitez pas à contacter la chargée de mission au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour plus d'informations sur le projet : [info@gorgesdelardeche.fr](mailto:info@gorgesdelardeche.fr) ou au 04 75 98 77 31.

*Les financeurs : les communes de Lagorce, Rochecolombe, Saint Maurice d'Ibie, Vallon Pont d'Arc et Villeneuve de Berg, les communautés de communes « Berg et Coiron » et « Gorges de l'Ardèche », La Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental de l'Ardèche.*



■ **Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB)**

**Message du président de l'EPTB**

Bonjour,

*Vous qui habitez ici, toute l'année ou de manière occasionnelle, vous savez combien l'eau est précieuse sur notre territoire.*

*Vous savez aussi que nos rivières, qui ont façonné nos paysages, notre identité et notre richesse locale, sont habituées aux sécheresses estivales.*

*Mais au fil du temps, avec le développement de nos besoins et l'évolution du climat, certains secteurs connaissent des déséquilibres de plus en plus forts, qui finissent par nuire à la qualité de l'eau, aux espèces et bientôt à notre confort quotidien.*

*Individuelles ou collectives, des solutions existent !*

*L'EPTB Ardèche et vos communautés de communes sont résolument engagés pour rendre notre territoire moins vulnérable au manque d'eau.*

*Grâce à une première enveloppe de 180 000 €, nous vous proposons du matériel d'économie d'eau à prix très réduit. Alors, cet été, vous aussi, vous pouvez faire un geste pour vos rivières et devenir "économe en eau" ! Nous comptons sur vous !*

Pascal BONNETAIN, président de l'EPTB  
du Bassin Versant de l'Ardèche.

Commande des matériels sur [www.ardeche-eau.fr](http://www.ardeche-eau.fr)  
jusqu'au 15 octobre 2019



## **La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)**

### **■ Arrivée de la fibre optique**

Un an de retard ! Voilà, donc, une mauvaise nouvelle. Lors d'une réunion du bureau des Maires de la Communauté des Communes, le responsable d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) établissement public qui porte l'action de déploiement de la fibre sur notre territoire, a informé les élus que le déploiement de la fibre avait pris une année de retard et cela pour trois raisons :

- Les difficultés à obtenir les éléments techniques (réseaux, poteaux..) de la part des opérateurs (Orange, Enédis...) pour mener à bien les études en vue du déploiement
- Les difficultés d'approvisionnement en fibre optique compte tenu des normes de qualités exigées
- Les difficultés à recourir à du personnel compétent pour la mise en œuvre du déploiement. ADN a été obligé d'ouvrir sa propre école de formation pour pallier à cette difficulté.

Il nous faudra faire preuve d'encore un peu de patience avant de pouvoir espérer disposer d'un réseau en très haut débit... et continuer encore un peu avec le réseau actuel de plus en plus défectueux car pas ou peu entretenu.

La Communauté de Communes a déjà réglé 900 000 € pour cette action, pesant, en totalité, 1 250 000 € sur le budget communautaire. Sans cet investissement local, voté par les élus communautaires, nous aurions été écartés de ce programme.

### **■ Production d'énergies renouvelables**

La réflexion et le travail se poursuivent. Cependant, ce n'est pas simple ! Entre les réticences, voire les oppositions locales, la difficulté d'obtenir, dans des délais raisonnables, des informations de la part d'Enédis, il faut être persuadé de la nécessité absolue de s'investir dans la transition

énergétique pour poursuivre le chemin plein d'embûches auquel nous participons !

Quand comprendrons-nous qu'il y a urgence ? qu'il est temps de cesser de mettre « des bâtons dans les roues » à tout projet émergent... le mur est devant nous.. !!

### **■ Opération d'amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), ce programme se poursuit permettant l'amélioration, en particulier, thermique des logements. Un bilan réalisé, récemment, montre que de nombreux logements ont bénéficié des aides de l'Etat et des collectivités sur notre territoire.

Bertrand GUSELLA, chargé de mission Habitat est à votre disposition pour plus d'informations.

La transition énergétique passe aussi par là... Dommage que les aides de l'Etat soient en baisse...

### **■ Maison « France service »**

Alors que les services publics ferment les uns après les autres, en milieu rural en particulier, le gouvernement, disant s'inspirer de l'exemple canadien, veut mettre en place dans chaque canton une « maison » qui s'appellerait « France service », lieu où seraient regroupés les services de l'Etat pour l'accueil du public. Il est demandé aux collectivités locales d'y être aussi présentes ainsi qu'à tous les opérateurs. Chaque maison créée ou existante devra proposer, à partir de janvier 2020, un « panier uniforme » pour pallier l'absence de certains opérateurs ou de services de l'Etat (Impôts, Caf, Pôle emploi, CNAM, CNAV, MSA, Poste...).

Les agents aideront à la constitution de dossiers, à la déclaration d'impôts, à la simulation des aides et droits... En parallèle, le gouvernement va lancer un plan de formation à la polyvalence pour les agents. Enfin, grâce au développement de la visioconférence, les cas les plus complexes pourront être traités sur place d'ici à 2022.

Par un vote, lors du conseil communautaire du 20 juin 2018, les élus ont décidé de la prise de compétence pour la création et la gestion d'une maison de services au public (MSAP ancienne dénomination).

Une étude a été confiée à un étudiant en Master II de développement territorial afin d'appréhender les besoins spécifiques du territoire Bergcoironnais. La commission « services aux habitants » s'est saisie du sujet. La réflexion est en cours... un point d'accueil fixe ? une itinérance ? les deux ? et le coût ? A suivre...

### **■ Accueil de loisirs**

Le vendredi 19 juillet 2019, le village recevra les enfants de toutes les structures d'accueil de loisirs du sud Ardèche et un groupe de l'établissement spécialisé « Béthanie »... Plus de 200 enfants, dont certains en situation de handicap, seront, donc, au cœur du village.

Les travaux d'accessibilité effectués, dont les toilettes adaptées, ont conduit au choix de notre village pour cette manifestation... et cela nous réjouit !

Une organisation sera mise en place, merci d'avance de **respecter strictement** l'arrêté municipal édicté à cet effet, pour la sécurité des enfants.



Conseil municipal du 12 avril 2019



## **PLU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR MÉMOIRE**

Depuis le 15 mai 2019, le nouveau PLU est exécutoire et remplace le PLU de 2009.

Il s'agit de l'aboutissement de plus de quatre années de travail, un travail exigeant, chronophage mais passionnant, qui a permis de mieux connaître le village et a offert la possibilité d'avoir pu, collectivement, imaginer l'avenir de celui-ci, avec la réalité d'aujourd'hui prenant en compte les contraintes et les atouts.

Les habitants ont pu s'exprimer tout au long de la démarche et dans l'enquête publique. Madame la Commissaire enquêtrice a donné un avis favorable à la révision du PLU avec deux réserves et des préconisations. Les réserves ont été prises en compte comme la plupart des préconisations.

Les élus ont tracé une prospective pour les 12 à 15 ans, répondant aux exigences des Lois Grenelle II, ALUR, des obligations du PLH (Plan Local de l'Habitat « Berg et Coiron ») et du SCOT Ardèche Méridionale (Schéma de Cohérence Territoriale sud Ardèche).

La Municipalité a bénéficié d'un accompagnement de qualité par le bureau d'études Amunatégué – Urbarchi, qui a effectué un excellent travail. Nous avons aussi bénéficié des apports des personnes publiques associées (PPA) qui ont fait valoir leurs points de vue, points de vue que nous avons pris en compte.

Nous comprenons la déception de celles et ceux qui n'ont pu obtenir gain de cause dans leurs revendications. Cependant, nous avons respecté, d'une part, les objectifs fixés par ces différentes Lois, cela conditionnant l'acceptation de ce PLU par les services de l'Etat, et d'autre part, nous avons veillé à préserver les intérêts collectifs.

### **Dernière minute**

Un très petit groupe d'habitants (3) conteste la délibération d'approbation du PLU du 12-04-2019 et demande, par la procédure consacrée « du recours gracieux », de retirer cette délibération et de revoir le PLU comme eux le souhaiteraient, avec la menace d'un recours au tribunal administratif en cas de refus.

Le Conseil Municipal, s'appuyant sur l'expertise du bureau d'étude et ayant voté à l'unanimité cette délibération, ne se déjugera pas et maintiendra le PLU tel qu'adopté et désormais applicable... et appliqué !

### **SPR Site patrimonial Remarquable**

La procédure semble « s'éclaircir » : il faudra aller présenter le dossier devant la commission nationale du patrimoine, au Ministère de la Culture, à Paris... probablement à l'automne ! Le cabinet d'études prépare, actuellement, le dossier de présentation.

### **Rappel**

Beaucoup de travaux extérieurs concernant les habitations sont soumis à autorisation d'urbanisme, y compris la pose de clôtures.

Les dossiers d'autorisation, traités par le service de l'Etat (DDT), avec pour certaines zones l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), demandent de respecter des délais légaux, à intégrer dans le calendrier des travaux. De même, les autorisations sont consenties pour des projets précis qui ne peuvent être différents de ceux pour lesquels ils ont été accordés. Tout changement doit faire l'objet d'une demande modificative.

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie.

# DU CÔTÉ DE LA CULTURE, DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE...

## CULTURE

### *Invitation a la lecture*

Isabelle, notre libraire partenaire, « au Temps retrouvé » située à Villeneuve de Berg, nous propose, pour cet été, les quatre ouvrages suivants pour grands et petits !

#### **Pour les Grands**

***Trois jours à Berlin*** de Christine de Mazières chez Sabine Wespieser éditeur  
Roman

«Dès maintenant» ont entendu tous les habitants de Berlin-Est s'interrogeant sur la date d'ouverture du mur.

Un roman foisonnant de personnages et de détails précieux lors de cet événement historique.



***Nous, l'Europe - Banquet des peuples*** de Laurent Gaudé aux éditions Actes sud

Roman

En vers libres, Laurent Gaudé par des mots porteurs d'humanisme nous dit les prémices, les espoirs, les défaites, l'enthousiasme, nous dit l'Europe...

Il évoque le fait que certains ont pris leur «baluchon» pour passer les frontières et éviter le pire...



#### **Pour les enfants**

***Plantes vagabondes*** d'Emilie Vast aux éditions Mémé  
Album

à partir de 5 ans

S'envoler, Ramper, Tomber, S'agripper, Être mangé, Sauter, Être planté, Flotter, Creuser, Être cultivé.

L'aventure des plantes vagabondes pour se reproduire !!!

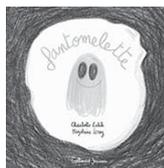


***Fantomelette*** de Charlotte Erlih et Marjolaine Leray aux éditions Gallimard jeunesse

Album

à partir de 4 ans

«Un fantôme qui ne fiche pas la frousse»  
*Bouhouhouhou !*



*Bonne lecture !*

### ***Manifestations culturelles***

#### ***Manifestations accueillies***

Nous avons accueilli depuis le dernier numéro de la Feuille :

- Le samedi 19 Janvier 2019 à l'église du village : le festival Labeaume en Musiques dans le cadre des



« Quartiers de saisons » le Trio Iris (Flûte, Alto, Harpe),  
- Le dimanche 28 avril 2019 à l'église: La voix de l'Escoutay (chorale)

De belles fins d'après-midis suivies par un public toujours fidèle et plus nombreux !

### ***Agenda de l'été***

Voici la programmation des manifestations culturelles préparée sous l'égide de Françoise HERPIN, conseillère municipale déléguée à la culture et au patrimoine. Nous vous espérons nombreux lors de ces prestations « à la maison » !

- **Mardi 9 juillet 2019 à 21h30** : Parvis de la salle des fêtes, Cinéma sous les étoiles (organisé par le comité des fêtes) Billetterie. Film projeté : « Mia et le Lion Blanc »
- **Jeudi 11 Juillet 2019, 20h** : Compagnie des bulles et des grains présente « la Chamaille », spectacle déambulatoire. Billetterie (10 €/7 € et gratuit jusqu'à 7 ans)
- **Du vendredi 12 juillet au vendredi 19 juillet 2019**, chaque jour de 17 à 20 heures à la chapelle des Salelles : exposition « Sculptures d'encres autour des gorges,... et figures de cinéma » par Xavier Ballandras

- **Mercredi 24 Juillet 2019 à 21 h**, à l'église : Compagnie du Globe (Musique baroque)  
Libre participation aux frais
- **Dimanche 28 juillet 2019** vers 20h30 à l'issue du marché paysan, soirée contes sur le pré communal, libre participation aux frais
- **Lundi 29 juillet 2019 à 17h** Visite commentée du village organisée par le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional (guide - conférencière)
- **Mardi 6 août 2019 à 21h30**, Parvis de la salle des fêtes, Cinéma sous les étoiles (organisé par le comité des fêtes) Billetterie. Film projeté : « L'Incroyable histoire du Facteur Cheval »
- **Mercredi 07 août 2019 à 20h**, dans le village « Ballade de la lavandière » de et par Zarina Khan (commémoration du 400ème anniversaire de la mort d'Olivier de Serre). Billetterie (10 €/7 € et gratuit jusqu'à 7 ans)
- **Samedi et dimanche 21 et 22 septembre 2019** Journées européennes du patrimoine. Durant le weekend, exposition à la salle de la Mairie des photos paysagères du Pays d'art et d'Histoire du Vivarais Méridional.
- Et avec en clôture le **dimanche 22 septembre 2019 à 18h**, à l'église, un concert de musiques sacrées avec J.M Citerne - ténor, Valérie Stasiak-mezzo - soprano, Dimitri Gélas - pianiste. Libre participation aux frais

● **Pour les hébergeurs : n'hésitez pas à informer vos hôtes.**

## PATRIMOINE HISTORIQUE

### *Journées européennes du patrimoine 2019*

La 34ème édition des Journées européennes du patrimoine se tiendra les **21 et 22 septembre 2019**, sur le thème « **Arts et divertissement** ». Car le patrimoine revêt de nombreuses facettes et associe toutes les pratiques. Le divertissement en fait partie, que ce soit à travers les arts du spectacle, patrimoine vivant, et leurs édifices, les pratiques festives et physiques (édifices sportifs) et les jeux traditionnels. Tout ce patrimoine culturel immatériel sera à l'honneur durant ces 2 journées.

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture et de la Communication. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques. Elles bénéficient de l'implication du Centre des monuments nationaux, du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, de la Fondation du Patrimoine et des associations de sauvegarde du patrimoine présentes depuis la toute première édition : les Vieilles Maisons françaises et La Demeure Historique.

Comme lors des années passées, la Commune participera à ces journées, afin de faire découvrir notre patrimoine remarquable et nos actions conduites qui nous ont valu les trois récompenses dont nous sommes fiers pour notre village, et pour être en phase avec la thématique « Arts et divertissement ». Durant ces deux journées, les enfants pourront découvrir le patrimoine du village, de manière ludique avec le « Randoland » spécial Saint Maurice d'Ibie. Ces journées s'achèveront par un concert de musiques sacrées à 18h dans l'église !

FH - VL

### *Histoire des écoles de Saint-Maurice d'Ibie*

*La consultation des archives municipales et des délibérations des conseils municipaux depuis le début du XIXème siècle permet de reconstituer l'histoire des écoles du village.*

#### *Les débuts de la scolarisation*

Si l'ordonnance royale de 1698 encourage la création dans chaque paroisse d'une « petite école » sous le contrôle de l'évêché, il est bien rare alors d'en doter les villages dont les familles paysannes ne peuvent de toute façon pas financer les frais. A Saint-Maurice d'Ibie, il n'y a pas trace d'école au village avant le début du XIXème siècle.

Du Premier Empire à la Seconde République, la scolarisation reste l'affaire de l'Église catholique : le décret impérial du 15 août 1808 donne la charge aux frères des écoles chrétiennes d'organiser l'enseignement primaire, la Restauration confirme le principe d'un enseignement religieux, tout en créant la gratuité pour les familles dites « indigentes ».

La loi Guizot de 1833 oblige toute commune de plus de 500 habitants à se doter d'une école de garçons et à assurer à l'instituteur un salaire décent (200 francs). Une délibération du conseil municipal de Saint-Maurice, en date du 23 novembre 1833, attribue « *un local assez convenable pour donner à y faire école* » et accepte la contribution « *exceptionnelle* » de la municipalité au traitement de l'instituteur. Le nombre d'enfants scolarisés est estimé à « *20 à 30* » dont « *8 à 10 indigents* ». Notons que pour une population d'environ 600 habitants, dont un bon cinquième d'enfants en âge scolaire, on est loin d'une scolarité pour tous. Beaucoup de parents n'envoient pas leurs enfants à l'école, surtout ceux des hameaux éloignés. Lors de ce même conseil municipal, deux conseillers demandent qu'une école soit aussi créée aux Salelles en raison de « *l'éloignement et de la rivière qu'il faut*

passer l'hiver ». André Geneston, venu de Privas, doté d'un « *certificat de bonne moralité* » sera l'instituteur du village de 1834 à 1841, puis à nouveau après 1844.

Les écoles de filles se généralisent avec la loi Falloux de 1850, même si elles ne sont pas obligatoires dans les petites communes. La loi distingue école publique et école dite « *libre* » (privée) mais elle confie encore à l'Église catholique le contrôle des programmes et la nomination des enseignants du public, qui peuvent être issus de ses rangs. C'est sans doute vers 1850-1855 qu'est créée l'école de filles du village. A Saint-Maurice, il n'y a pas alors d'école privée puisque l'école publique est en réalité contrôlée par l'Église : un frère mariste dirige l'école de garçons et une sœur de Saint-Joseph de Vesseaux tient l'école des filles.

Sous le Second Empire, l'enseignement dit « *public* » se développe parfois plus rapidement à la campagne qu'à la ville où il est freiné par le travail en usine des enfants, mais il est encore très marqué par le poids de la religion : les crucifix ornent les classes, la religion est enseignée, la prière est dite chaque matin. Les enseignants se succèdent à un rythme assez rapide de 1860 à 1870, dans les deux écoles du centre-bourg et dans l'école des Salèlles dont une première mention est faite en 1869. Il s'agit d'une école mixte (en raison de la faiblesse des effectifs : de 6 à 10 élèves) tenue par une sœur, dans une maison en mauvais état appartenant à la famille Eldin qui la loue à la commune.

## Les bouleversements de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle

En 1880, il y a 24 élèves à l'école communale de garçons, 33 à l'école des filles et 6 aux Salèlles. La scolarisation a donc nettement progressé alors que la population totale commence à décliner (760 habitants en 1856, 600 habitants autour de 1880). En 1884, il y a deux classes de garçons, au mobilier bien modeste (« *un tableau noir, trois tables à deux places pour les élèves, un poêle, un bureau et un siège pour le maître, trois cartes de géographie, un tableau de mesure, un arrosoir, un balai* ») et deux classes de filles au bourg.

Les grands changements vont venir des lois scolaires initiées par le gouvernement de la III<sup>ème</sup> République : de 1881 à 1886, elles instaurent une école gratuite, laïque et obligatoire et font interdiction aux religieux d'enseigner dans le public. Dans nombre de villages où le « *public* » était en réalité tenu par l'Église, il faut entreprendre la « *laïcisation* » : c'est le cas à Saint-Maurice.

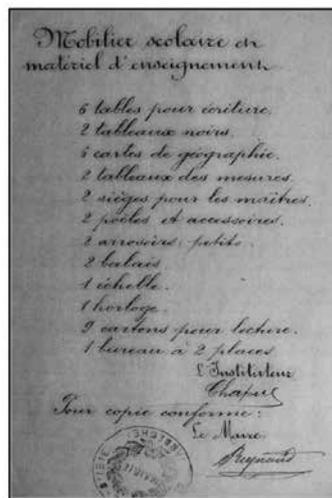
Il faut du temps pour faire exécuter la loi, car les réticences locales sont fortes et l'Église n'entend pas se laisser dessaisir de ce qu'elle considère, à raison, comme un important moyen d'influence. En 1893, le préfet de l'Ardèche ordonne la laïcisation définitive de l'école des garçons et de l'école des filles, constatant « *l'insuffisance de l'enseignement donné dans la dite école* ». Il fera appliquer la même mesure à l'école mixte des Salèlles dont « *la directrice est dépourvue de brevet, laisse à*

*désirer du point de vue professionnel et professe un enseignement insuffisant* ». Ceci entraîne rapidement la riposte de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph d'Aubenas qui, six mois plus tard, ouvrent une école primaire privée dans le centre du village, « *le local choisi pour la tenue de l'école est la maison Reynaud* » (l'actuelle mairie). Ce sera l'école des sœurs, école privée mixte qui scolarisera une partie des enfants du village pendant plus d'un demi-siècle.

L'école publique, désormais laïque, se tient à l'autre bout du village (dans les locaux de l'ancienne mairie). Elle intègre une classe enfantine depuis 1887, qui scolarise les plus petits. Les institutrices s'y succèdent à un rythme qui en dit long sur leur envie réelle de s'implanter au village : elles sont souvent jeunes et célibataires, sont déçues du logement qui n'est pas encore assuré par la commune et souhaitent souvent un poste plus proche des gros bourgs ou de la ville. De 1893 à 1905 sept institutrices différentes se succèdent au bourg, six aux Salèlles. Les instituteurs sont plus stables : quatre en douze ans, mais l'un abandonne son poste en 1890, en cours d'année scolaire.

Des années 1890 à la déclaration de guerre de 1914, la scolarisation progresse mais dans un climat de guerre scolaire entre école publique et école privée et dans un contexte de dépeuplement rural : ceci fera l'objet d'un prochain article dans La Feuille.

Élisabeth Jacquet



Un descriptif du mobilier scolaire de l'école des garçons dans les années 1890.



École normale de Privas où furent formés la plupart des instituteurs ayant exercé à Saint-Maurice.

## TRAVAUX.....

### Sécurité incendie



La commune est dotée, enfin, depuis le début d'année d'un Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SDECI). Une carte générale de la commune indique l'emplacement des différents poteaux et réserves opérationnels et les nouveaux points d'apports à prévoir, dans les années à venir, pour que la couverture incendie soit en conformité avec le schéma prescrit, qui fixe des priorités.

Ce schéma constate qu'il existe déjà un bon équipement permettant une « couverture correcte » du territoire communal. Cependant, il sera nécessaire de créer quelques bornes supplémentaires.

Dores et déjà, une borne a été remplacée, au centre bourg - rue des Puits-Fontaines (près de la ferme Lauriol), une borne a été supprimée au hameau des Salelles, enfin une nouvelle borne vient d'être installée, au hameau des Valades.

Il s'agit d'une programmation de mise à niveau pluriannuelle compte tenu des coûts (environ 3000 €/borne)

### Assainissement

Suite à l'obtention de subventions de l'agence de l'eau et du conseil Départemental de l'Ardèche et à l'appel d'offres public à la concurrence, le bureau d'études « Réalités Environnement » a été retenu, un comité de pilotage mis en place. Le bureau d'études élabore, actuellement, la mise à niveau du Schéma Général d'Assainissement et du diagnostic des réseaux existants (SGA). Des relevés et observations ont déjà eu lieu, restent le passage « caméra » dans les réseaux et le « test à la fumée » pour vérifier les branchements des particuliers sur le réseau public (vous serez informés en temps utile). Le rendu final est prévu à l'automne.

Coût total : 30 000 € subventions : 20 000 €

### Salle des Fêtes



Dernier chantier de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des édifices communaux... et du mandat ! La commune avait 4 ans pour se mettre en conformité et réaliser son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)... soit jusqu'à... fin 2019 ! L'architecte retenu, après appel d'offres à la concurrence, nous a proposé un projet avec un volet économie d'éner-

gies (isolation thermique et phonique du plafond, des murs existants et le remplacement des radiateurs par une centrale thermique à air) ainsi qu'un agrandissement côté « Gourmandie » dans lequel seront installés les sanitaires adaptés et un local de rangement de 17 m<sup>2</sup>. Un espace scénique, avec praticables amovibles et une loge, sera réservé dans le fond de la salle, ce qui permettra d'accueillir et de proposer des spectacles ne pouvant être accueillis à l'église, et cela dans de meilleures conditions.

Le permis de construire a reçu l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France et l'accord de la commission départementale d'accessibilité.

Les plans seront affichés sur l'une des baies vitrées de la salle des fêtes pour vous permettre de prendre connaissance des travaux.

Coût : 248 000 €

Subventions acquises : 72 717 € (Etat), 48 357 € (Région), Département et SDE07 : demandes en cours

### Atelier de menuiserie



Il était nécessaire, après 38 ans d'existence, de remplacer le bardage bois de l'atelier de menuiserie par un nouveau en lames de douglas plus épaisses. Celui-ci se prolongera sur l'extension, déjà réalisée, qui ne pouvait rester en l'état sans protection. Ce chantier sera réalisé par le menuisier, Sébastien Mariau dont la qualité du travail est reconnue.

Coût : 10 000 €

Subvention Région : 5000 €

### Cimetière

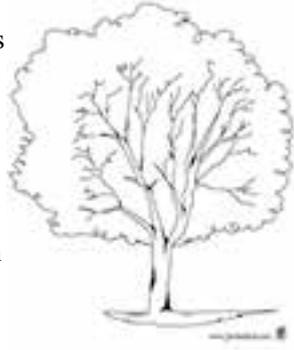
Pour compléter l'amélioration générale du cimetière, il est envisagé de restaurer le portail métallique. Celui-ci présente des marques de rouille importantes en bas des panneaux et une difficulté à s'ouvrir due à un fléchissement d'un des piliers. Des demandes de devis sont en cours auprès d'entreprises en capacité de réaliser cette restauration puis nos agents municipaux lui donneront une bonne couche de peinture pour lui redonner belle allure !

### Signalétique

La signalétique devait être installée en avril 2019... L'entreprise n'a pu fournir les poteaux (rupture de stock !) alors que les lames sont imprimées et disponibles. Nous espérons que la mise en place sera effective début juillet !

## Platanes

Une taille minimum a été réali-  
sée cette année pour éliminer les  
repousses par l'entreprise locale  
O-RAS pour un coût de  
1600 €, suivie du traitement  
écologique (nématodes) contre  
le « tigre du platane » par l'en-  
treprise J.Notargiacomo pour un  
coût de 1920 €.



## Voies communales

- L'Ibie ayant creusé le gué sur la voie communale  
menant à Vaudanoux (Lieu dit Les Trois Gros),  
il a été fait appel à la société de Travaux publics  
Alonso pour rétablir l'accès. Nous avons profité  
de la venue de la pelle mécanique pour réaména-  
ger l'aire de jeux et le tourniquet en particulier.  
Coût : 220 €

- Comme chaque année les agents communaux ont  
débuté le « rapetassage » des voies communales  
avec de l'enrobé à froid, afin de boucher les «  
nids de poules ».

Coût : environ 1000 € de matière et le temps de  
travail des agents .

De même, il vient d'être procédé au fauchage des bas-cô-  
tés des voies communales par une entreprise privée.

Coût : 1350 €

## COMMISSION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Ils sont formidables les enfants et les jeunes de la Commis-  
sion !

Grâce à eux, nous avons désormais « La Ruche à livres »  
installée sur le pré communal, près des tables en pierre.  
Nous pouvons, ainsi, proposer, partager, échanger et même  
donner des livres, des revues qui nous ont intéressés...

***A utiliser sans modération !***

Grâce à eux, le village aura quelques nouvelles décorations  
pour les fêtes de fin d'année : ils ont décidé, ensemble,  
d'utiliser leur budget participatif 2018 (600 €) pour cela.

Grâce à eux, aussi, à l'issue de la cérémonie du souvenir  
le 8 mai 2019, nous avons planté l'Arbre des Droits de  
l'Homme, contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les

discriminations... A l'occasion de la plantation, ils nous  
ont offert la lecture de beaux textes qu'ils avaient choisis  
eux-mêmes.

Par contre, ils expriment le regret qu'il n'y ait pas plus de  
villageois qui participent à ces initiatives qui sont de beaux  
moments conviviaux et intergénérationnels.

Et pour fêter l'arrivée de l'été, ils ont effectué un petit coup  
de peinture pour rénover la cabane sur le pré communal,  
avec les conseils avisés de Mélanie Comte!

De plus, sachez le, ils sont toujours prêts à donner un coup  
de main, et si nous adultes, nous en prenons de la graine ...

FO - AG



## ALBUM PHOTOS !!

Quand la place de la Mairie, dépourvue de stationnement, désormais, ...  
devient peu à peu une Agora !



# DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!

## Lutte contre les incendies

Nous vous rappelons que les feux de déchets verts et festifs sont interdits par arrêté du préfet de l'Ardèche. Des dérogations sont possibles sous certaines conditions et avec autorisation à obtenir auprès de la Mairie. Pensez-y car les amendes ne sont pas moindres... et les feux se voient de loin !

Nous vous rappelons, également, l'obligation de débroussaillage de votre/vos parcelles autour de votre habitation.

Par ailleurs, chaque année, notre territoire est durement touché par des feux de forêt, ravageant ainsi plusieurs milliers d'hectares de forêt. Ce constat est difficilement acceptable lorsque que l'on sait que dans 90% des cas, l'homme est à l'origine de ces sinistres. En outre, 80 % des départs de feu se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations. Par des gestes simples, il est possible de réduire considérablement ce risque de départ de feu : ne pas fumer à proximité ou en forêt, ne pas jeter ses mégots par la fenêtre et les jeter dans un cendrier, ne pas faire de barbecue près des forêts, ne pas faire de travaux source d'étincelles... Ces comportements de bon sens protègent à la fois notre environnement et notre patrimoine naturel.

Pour la 2ème année consécutive, le ministère de la Transition écologique et solidaire, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec l'appui de l'Office national des forêts (ONF) et de Météo-France, lance du 3 juin au 18 août sa campagne nationale de sensibilisation et de prévention du risque incendie de forêt. L'objectif : rappeler les bons gestes pour éviter les imprudences et donner les bons conseils pour se protéger en cas de feu.

L'ambition de cette campagne de prévention du risque d'incendie de forêt est de :

- **réduire les départs de feux accidentels**, enjeu fort lorsque l'on sait qu'un incendie sur deux est le fruit d'une imprudence.
- **favoriser les mesures qui limitent la propagation du feu.**
- **adopter les bons réflexes** pour se protéger et se mettre à l'abri en cas de feu.

**32 départements sont particulièrement exposés au risque incendie**, allant de la Nouvelle-Aquitaine à la Corse, en passant par l'Occitanie, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Auvergne-Rhône-Alpes, dont le département de l'Ardèche.

Merci d'en prendre note et pour les hébergeurs d'informer leurs hôtes. Nous tenons à votre disposition, en Mairie, des affichettes à ce propos y compris en anglais.

## Compteur LINKY

REPLACEMENT DE VOTRE COMPTEUR D'ELECTRICITÉ ACTUEL PAR UN COMPTEUR LINKY

Vous avez reçu ou allez recevoir un courrier d'ENEDIS vous informant du changement de votre compteur d'électricité actuel pour le remplacer par un compteur communicant Linky, dans les prochaines semaines.



Des habitants du village nous ont fait part de leur volonté de refuser ce compteur communicant, la Municipalité a décidé de se positionner pour que le choix de chacune et chacun soit respecté.

Deux mesures ont été prises :

- l'arrêté n°01/2019 de Madame la Maire édictant un encadrement très strict de l'installation, ou pas, de ce compteur, selon la volonté des usagers
- La délibération s'opposant au déclassement des compteurs sans accord de la Commune qui en est propriétaire

Ces deux documents n'ont pas été contestés, dans le cadre du contrôle de légalité, dans un délai de deux mois, par la Sous Préfecture. Ils sont, donc, valides, vous pouvez les utiliser pour faire valoir votre choix.

Afin de vous faire votre propre opinion, vous pouvez consulter des renseignements contradictoires avec les liens suivants:

- <https://www.enedis.fr/avantages-compteur-linky>
- <https://www.youtube.com/watch?v=grPUuREnXdE&feature=share>
- <http://stoplinky07.ardechelibre.org/>

La Municipalité reste à votre disposition pour intervenir afin de faire respecter l'arrêté, la délibération et donc votre choix.

## Certificats qualité de l'air : Crit'Air

**Le certificat qualité de l'air est un autocollant sécurisé, à coller sur le véhicule, qui indique sa classe environnementale en fonction de ses émissions de polluants atmosphériques.**

**En date du 05/02/2019, 12 141 963 certificats qualité de l'air ont été commandés**

Il existe 6 classes de certificats. Le certificat qualité de l'air permet de favoriser les véhicules les moins polluants :

- modalités de stationnement favorables ;
- conditions de circulation privilégiées ;
- possibilité de circuler dans les zones à circulation restreinte (ZCR) ou en cas de pic de pollution.

**Le certificat qualité de l'air est** obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités (Paris et Grenoble) ou pour circuler **lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution ce qui, désormais, peut arriver en Ardèche.**

Si vous circulez, lors de ces périodes de restriction sans vignette, sur le pare-brise de votre véhicule, vous pouvez être soumis à une amende de 68 euros pour les voitures, 135 euros pour les poids lourds de plus de 3,5 t ...

Les usagers peuvent commander la vignette sur : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Le prix initialement fixé à 3,70 € est abaissé à 3,11 € pour les demandes formulées à partir du 1er mars 2018. À ce montant s'ajoute le tarif de l'acheminement par voie postale. Pour un envoi en France, cela revient à 4,18 € (tarif initial) et 3,62€ à partir du 1er mars 2018. Le prix de l'affranchissement est adapté pour les envois hors France ou en cas de colisage. Il est indiqué lors de votre commande.

Un « certificat qualité de l'air » favorise les véhicules les moins polluants

Le transport routier est l'une des sources importantes de pollution atmosphérique, notamment dans les agglomérations. Le certificat qualité de l'air permet à l'État ou aux collectivités territoriales de moduler les dispositifs applicables aux véhicules, en particulier les conditions de circulation et de stationnement, afin de favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants et de réduire la pollution atmosphérique et ses impacts sur la santé de la population.

**Les véhicules sont répartis en 6 classes environnementales, à l'exception des véhicules les plus polluants, qui sont non classés et n'ont pas droit au certificat qualité de l'air.**

La classification dépend du type de véhicule (voitures particulières, deux-roues, tricycles et quadricycles, véhicules utilitaires légers et véhicules lourds dont autobus et autocars), de sa motorisation et de la norme européenne d'émissions polluantes qu'il respecte, dite « norme Euro ». La classification du véhicule est valable pour toute la durée de vie du véhicule.

## **Répétita...de répétita....**

Avec la période estivale, nous allons atteindre plus de 1000 habitants pendant quelques semaines, 5 fois plus que le reste de l'année, cela impose de respecter plus que jamais les règles simples décrites dans plusieurs arrêtés municipaux et intercommunaux :

- **Les interdictions de stationner**, car en cas d'obstacle à la circulation, lors d'une urgence par exemple, votre responsabilité serait engagée, en particulier sur la rue des Vignes aux Salelles et au bourg-centre. Des parkings ont été créés à cet effet.
- **Les conteneurs à ordures ménagères et de tri sélectif** ne doivent recevoir que les déchets prévus pour leur usage spécifique, un ramassage supplémentaire par semaine est prévu aux Salelles et lors de la fête du 15 août au village.
- **Les systèmes d'assainissement collectif** ne peuvent recevoir que les eaux usées, les lingettes, les coton tiges etc... sont à proscrire car ils perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration.
- **Les déjections canines** peuvent désormais être ramassées par les propriétaires de chiens grâce aux dispositifs installés au bourg centre et au hameau des Salelles. Notre village est très visité et le pré communal, ainsi que l'espace pique-nique des Salelles accueillent de nombreuses familles avec enfants, cela nécessite de respecter la propreté de ces lieux. Rappelons- nous que les chiens doivent être contenus par leur maître et que l'errance est interdite... cela évite bien des déconvenues...
- **Les noyades** augmentent en France de manière exponentielle, rappelez vous qu'un enfant sans surveillance peut se noyer dans 20 cm d'eau... La Loi impose aux propriétaires de piscine de sécuriser l'accès à celles-ci, si tel n'était pas le cas, leur responsabilité serait engagée. Enfin, les enfants doivent être surveillés près de l'espace de repos de **l'ancien lavoir** qui n'est pas une pataugeoire... Le circuit d'eau peut être perturbé si les installations sont modifiées, cela a déjà généré des pertes d'eau considérables.

**Merci d'avance... Essayez de faire un effort ! Nous ne savons plus comment le dire car les incivilités perdurent... Bien vivre ensemble dans le respect mutuel... c'est sympa, non ? et au bout du compte... c'est vous qui payez les incivilités !**



### **INVITATION A LA SOUS PREFECTURE LE 8 MARS 2019**

Madame Hélène DEBIEVE a invité les Femmes Maires du sud Ardèche lors de la journée internationale des droits des Femmes : Une rencontre sympathique ayant permis d'échanger sur la fonction de Maire avec les réussites et les difficultés... et la spécificité féminine de l'exercice de cette fonction.



### **VISITE PREFECTORALE**

Madame Françoise SOULEMAN, Préfète de l'Ardèche, accompagnée de Monsieur Patrick LEVERINO, Sous Préfet de Largentière sont venus au village, le 23 mai 2019, à la rencontre de l'équipe municipale.

Ils ont visité le centre bourg et le hameau des Salelles et nous ont dit avoir « apprécié la beauté et le bel entretien de notre Commune ».

Pendant plus de deux heures, les échanges ont été francs et directs, ces représentants de l'Etat ayant fait preuve d'une réelle écoute et de bienveillance, en particulier lorsqu'il leur a été fait part des difficultés rencontrées, dans l'exercice du mandat, avec certains administrés.



### **RENCONTRE SENATORIALE**

Les deux sénateurs de l'Ardèche ont invité à un déjeuner, le 7 juin 2019, les Maires du Canton de Berg-Helvie à Alba La Romaine.

Là encore, des échanges intéressants entre élus nationaux et Maires sur l'exercice du mandat et les dossiers actuels du territoire!



***Toutes ces rencontres permettent de faire connaître notre village,  
d'exposer nos projets, nos difficultés et de rechercher des soutiens, financiers en particulier !***

# LES ASSOCIATIONS



## Comité des fêtes

Le comité des fêtes a terminé l'année 2018 en beauté le 16 décembre avec le spectacle « Abricadabroc » mêlant magie, humour, couleurs et poésie pour le « Noël des enfants ». Le Père Noël a ensuite distribué leurs cadeaux aux enfants et un copieux goûter confectionné par Danièle Briand et la commission des Jeunes, a rassemblé petits et grands pour conclure la journée.

Pour démarrer l'année 2019, le Comité des Fêtes s'est réuni en Assemblée Générale le 6 janvier ; plus de 30 personnes se sont déplacées pour écouter les comptes-rendus d'activité et financier et assister au renouvellement du conseil d'administration : départ de Pierre-Henri Chanal et entrée de Nathalie Vaillant et Elisabeth Blanchard, les autres membres étant réélus à l'unanimité. La galette des rois a ensuite rassemblé de nombreux villageois pour ce moment de convivialité.

Puis les animations se sont succédées comme chaque année : le 16 mars soirée déguisée, le 23 mars repas des anciens précédé d'une visite de la grotte Chauvet 2 (offerte par le Comité des Fêtes) et le 28 avril chasse aux œufs de Pâques dans le pré communal.

L'été sera chargé, notez les dates des prochaines manifestations 2019 !

- Dimanche 7 juillet : fête du pain aux Salelles,
- Mardi 9 juillet : « Mia et le lion blanc »
- Dimanche 21 juillet : vide-grenier
- Mardi 6 août : « L'incroyable histoire du facteur Cheval »
- Mercredi 15 août : fête du village avec défilé de chars

Nous comptons sur vous !

**adresse mail** : [cdfbie2016@gmail.com](mailto:cdfbie2016@gmail.com)

## L'atelier créatif

Cette nouvelle année notre activité s'est diversifiée grâce à deux personnes qui se sont jointes à notre atelier, chacune apportant son savoir.

Nous avons décoré un arbre (un vrai !) de Pâques avec des œufs (des vrais mais vidés !). Quel bonheur de voir arriver chaque dimanche les enfants avançant doucement avec leur coquille, « c'est mon papa qui l'a gobé ce matin... » ; Ensuite les voir décorer, peindre sans les casser, passer le fil et les suspendre à l'arbre !

Les mamans ont aussi été à la fête (des mères) avec la photo de leur petit ou de leur petite encadrée, collée, peinte, le tout enveloppé dans un papier digne d'un grand magasin !

Nous vous souhaitons un agréable été et nous vous invitons à nous rejoindre la prochaine saison pour exprimer votre créativité.



## A.C.C.A.

L'A.C.C.A. a tenu son Assemblée Générale le 1er juin 2019.

Le bilan de l'année écoulée a été effectué : Point sur les dégâts subis dans les récoltes et les mesures de sécurité.

Dates à retenir : Distribution des cartes sociétaires le 27 juillet à 15 heures et le 5 août après-midi. Le matin étant prévu pour la pose des clôtures des vignes à 7h30.

La première journée de chasse est prévue, sauf dégâts aux cultures, le samedi 12 août.



## Accueil Ibïe

association des hébergeurs de la vallée de l'Ibïe

La 4ème édition des Deuches en Ardèche s'est déroulée les 18 et 19 mai. Elle a connu une fois encore un franc succès. Cette année les inscriptions ont été closes 2 mois avant la date, 50 équipages ont participé à cette rencontre qui a conduit les participants sur les routes du Coiron jusqu'à Antraigues-sur-Volane le samedi, puis le dimanche à Thines, toujours en empruntant des routes pittoresques.

Malgré un temps mitigé, c'est dans la bonne humeur que s'est déroulé ce weekend dont les retombées tant économiques que d'image sont indéniables. Tous les participants ont souhaité revenir l'année prochaine.

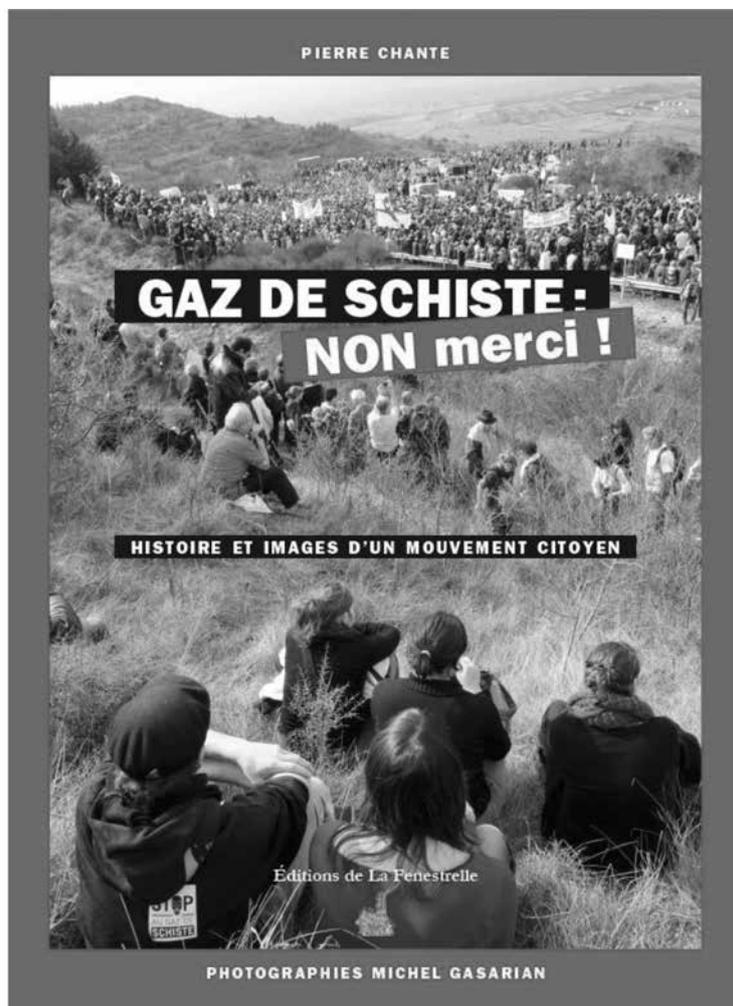
Toute l'équipe d'accueil Ibïe vous souhaite un bel été.

[www.giteibie.com](http://www.giteibie.com)

Tel Association Accueil Ibïe : 04 75 37 46 72

Un beau livre a été édité retraçant les années de combat contre l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste. Témoignage émouvant de cet engagement citoyen qui a abouti favorablement.

Mais il faudra rester vigilant compte tenu des discussions intergouvernementales pour le commerce international avec la « concurrence libre et non faussée » qui pourrait « remettre le couvert » à ce sujet...



*Ouvrage disponible à la librairie « au temps retrouvé »  
 à Villeneuve de Berg.*